CONDITIONS

[illegible] payables au mois d'avance [illegible] ne sera arrêté, à moins qu'il ne [illegible] payés, et à moins que celui qui voudra [illegible] son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franches; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Pour Louisville & Cincinnati.

Le nouveau bateau à vapeur **GLADIATOR**, fort marcheur et tirant peu d'eau, capitaine Bassinger, ayant la plus grande partie de son cargaison engagée, partira pour les lieux ci-dessus et les ports intermédiaires, dimanche 26 juillet, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

ORAIN & MIGNON,
No. 7, rue de la Nouvelle-Levée.

Le Gladiator est un bateau tout neuf, avec une belle chambre bien aérée, de beaux appartemens pour une famille; en un mot tout ce qui est dans ce bateau est neuf, et rien ne peut manquer de la rendre très agréable dans cette saison de l'année. Avec sa charge il ne tire que quatre pieds d'eau; ainsi il montera sans obstacle aux lieux de sa destination. 26 juil

POUR ST. LOUIS ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le beau bateau à vapeur, neuf, **OCEANA**, capitaine John D. Doggett, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant une chambre à l'ouest, et assez sur le pont, s'adresser à bord, ou à

John G. STEVENSON,
rue du Canal, No. 91

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

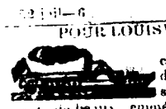

Le bateau à vapeur HEROINE, capit. Sparhawk, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant une chambre de beaux emménagemens pour les passagers de chambres et de pont, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
No. 28, Nouvelle-Levée.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sneridan, partira du Railroad pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis à midi, et reviendra les jours suivans, [illegible] qui partira de Covington par la voie de Madisonville, les lundis et samedis à 6 heures du matin. [illegible] s'adresser sur le canal ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.
WM. BAGLEY, [illegible]

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, à partir de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à prendre le chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; s'adresser sur le bord du bateau à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

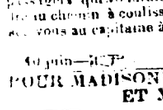

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits ci-dessus nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâtiment devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY, Rue du Camp no. 27.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Corlonette, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LEBLANC, 103, rue Royale.

A FRETER.

Le superbe brick HUNTER, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hawes, du port de 150 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, No. [illegible] rue de la Vieille Levée. 26 juil—1

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol MARIA, capitaine Ruiz, est prêt pour le dit port, et peut prendre des passagers, et le fret de 600 barils. S'adresser à GARCIA, BUYO & Co. rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol LOUISA, capitaine Delgado, est prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à GARCIA, BUYO & CO. rue St. Louis, No. 34.

POUR TAMPICO.

La goelette EXPRESS, avantageusement connue, partira sous peu de jours pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à Pierre L. Dupuy, No. 115, ou à O. Bigoudon, rue Toulouse. Pre. LAFAYE.

A FRETER.

Le navire danois INGEBORG, capitaine Ronne, est offert à fréter pour un port quelconque de l'Europe. Il sera prêt à prendre charge sous quelques jours. Pour conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11

Les soussignés ont besoin d'un navire de première classe, doublé et chevillé en cuivre, d'environ 700 balles de coton, pour un voyage pour l'Europe. F. NICOLET & CO, No. 30, rue Toulouse

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain, SANTA ANNA, est prêt pour le dit port, prendra des passagers et le fret de 200 barils. S'adresser à M. S. CHOULLU, LAPEYRE & Co.

POUR CHARLESTON.

Le brick NEW CASTLE, capitaine Hall, ayant presque tout son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou TIERNAN, CUDDY & Co.

A LOUER—Un superbe MAGASIN, avec deux chambres dont une à cheminée, dans le fond. S'adresser sur les lieux, encoignure des rues Bourbon et Douane. 18 juil

MAGASINAGE.

Le soussigné offre de recevoir à magasinage, au 2e. étage au-dessus de son magasin, toute espèce de marchandises (excepté des liquides) en totalité ou par moitié, à des prix modérés. On peut les monter facilement au moyen d'une roue. J. E. LORIHIHE, encoig. Royale et Dauphine.

A LOUER—La grande et agréable MAISON neuve, située à l'encoignure des rues Bourbon et de la Douane. S'adresser sur les lieux, ou à PESCH & BEIN.

A LOUER.

TROIS belles maisons, bien agencées, bonnes pour [illegible], une située dans la rue Magasin, première encoignure au-dessus de la rue Girod, les deux autres de le même rang de bâtisses. S'adresser au No. 111 rue d'Hôpital. 23 juil—6

A LOUER—Une agréable MAISON située rue de la Pitié, faubourg Clouet, avec écuries et des appartemens entièrement [illegible] VACHE à lait, de première qualité. S'adresser au No. 75, rue de Chartres. 13 juin

A LOUER immédiatement la maison qu'occupent actuellement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 86 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

A LOUER—La maison, dans le rangée Pitchard, rue des Remparts, près de l'encoignure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co. rue Royale No. 117

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On cédera à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.

Fr. PERRET & GALLY,
rue Toulouse, No. 59

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez les soussignés, la négresse LUCY, qui a emporté son enfant avec elle. La dite négresse appartenait autrefois à James Flood, paveur, elle est âgée de 35 ans, elle est robuste, teint noir, montre beaucoup ses dents lorsqu'elle parle, elle est cambrée, et boite du pied gauche. L'enfant est une griffonne: elle était malade au moment du départ de sa mère. La susdite récompense sera payée à quiconque ramènera les dits esclaves chez les soussignés ou les logera en prison. Les capitaines de navires et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile aux dites esclaves.

WILEY & CUNNINGHAM,
29 juillet—3 Rue Philippe, No 20.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

POUR toute personne qui ramènera au soussigné, ou mettra en prison, sa négresse LYDIA alias EMMA, âgée de 19 ans, parlant français et anglais, de la taille d'environ 5 pieds, et achetée de M. Holden en 1831, à la N. Orléans. Elle avait une robe jaune quand elle a disparu de chez le soussigné.

JEAN PETIT.
30 juil—3 Rue Mandeville, No. 192.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne le 19 du courant, l'esclave POLLY, âgée d'environ 45 ans, d'un teint jaune, et de la taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces. Elle est un peu corpulente; elle a les cheveux un peu gris, les traits de la figure bien formés, un peu longs, et comme ceux d'une personne agitée par la colère. Elle a une légère cicatrice sur la joue gauche, près de la bouche, marche droite et parle très bien l'anglais la seule langue qu'elle connaisse. Elle a été élevée à Richmond en Virginie, a habité ce pays six mois, et cherche à ce que l'on croit à passer en Virginie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous les peines porter par la loi.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque l'arrêtera et la mettra en prison ou donnera l'information nécessaire pour la faire arrêter. E. WELLS,
25 juil—3 Nos. 27 ou 25, rue du Camp.

$10 DE RECOMPENSE.

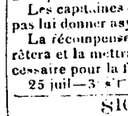

PARTI marron de chez le soussigné, le jeune nègre nommé CATO, âgé de 14 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, parlant anglais seulement; il a les paupières épaisses, et des poils sur le front et les tempes. Il a été vu au bout du chemin-à-coulisses et il est à présumer qu'il rôde dans ces parages.

Les capitaines de navires et de bâteaux-à-vapeur sont avertis de ne point le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi.

La récompense susdite sera donnée à celui qui le délivrera à PAUL J. GLEISES,
23 juil—12 Rue de Chartres, No 22.

$40 DE RECOMPENSE.

Lundi dernier, les esclaves suivans se sont enfuis:

LOYD HAWKINS, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec les cheveux droits, les dents blanches, et un air souriant, un peu ingénieur.

MOSES THOM, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec de petits yeux, un peu mal propre dans ses habits, fournissant du bois à la machine à vapeur et cuisinier. On a vu ces nègres vers le debarquement des bateaux à vapeur cherchant à se faire employer à bord de ces bateaux.

BENJISHER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, 7 pouces et un quart, travaillant à la presse, quelquefois disposé à boire; un peu négligent sur ses vêtemens. Catherine, mulâtresse d'un beau teint, parlant français et anglais, d'environ 24 ans, d'une taille ordinaire, avec les cheveux fort épais.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque livrera ces esclaves à la presse à coton de la Levée, ou les mettra en prison. On donnera dix piastres pour chacun d'eux pris séparément.

18 juil—[illegible] JOHN B. LEPRETRE, président.

AVIS est par le présent donné que la société existant ci-devant sous la raison de BROOKS & CURTIS, est en cette dissoute d'un commun accord.

Toutes les personnes qui ont des réclamations ou demandes contre la dite société, sont priées de les présenter à John W. Brooks, aussitôt qu'elles seront dues, lequel est chargé de régler les affaires; et toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leurs comptes avec le dit Brooks.

JOHN W. BROOKS,
21 juillet—[illegible] JOSEPH CURTIS.

$3500 DE RECOMPENSE.

SERONT donnés, pour la conviction, ou pour l'information qui mènera à la conviction de la personne ou des personnes qui peuvent avoir contribué de quelque manière que ce soit à mettre le feu aux édifices récemment consumés dans la rue du Camp et celle de la Nouvelle Levée.

THOS. URQUHART,
Président de la compagnie d'Assurance d'Orléans.
JOHN K. WEST,
Président de la compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.
P. LAIDLAW,
Président de la compagnie d'Assurance de la Louisiane.
C. HARROD,
Président de la compagnie d'Assurance du Mississipi.
M. MORGAN,
Président de la compagnie d'Assurance des Marchands
J. ANDREWS,
Président de la compagnie d'Assurance de l'Ouest
THOMAS BARRETT,
Président de la compagnie d'Assurance de l'Atlantique.
15 juillet—1o

A VENDRE AU PUBLIC.

LE magasin des soussignés ayant été forcé à nuit du 5 du courant, et leur caisse pillée, ils avertissent le public de ne pas traiter pour les billets émis en leur faveur depuis le premier avril dernier.

CAMPBELL, STAKER & Co
8 juillet—[illegible]

$500 DE RECOMPENSE.

LA susdite récompense sera payée par les soussignés à quiconque donnera au bureau du Maire, les informations suffisantes pour mener à la découverte et à la conviction des coquins qui sont entrés dans notre magasin dans la nuit du 5 de ce mois.

On récompensera aussi, généralement, ceux qui feront recouvrer la totalité ou une partie des papiers qui ont été volés.

7 juil—[illegible] CAMPBELL STAKER & CO.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent Phon. Chs. Maurian, juge,—21 juil 1834—No. 7610.—*James Jenkins* contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Louis Féraud, notaire public, le lundi, 4 août prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du débiteur, et qu'en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Extrait des minutes,

Bureau du Greffier, 21 juillet 1834.
22 juil—3 F. BUISSON, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—*Joseph Verloin vs. ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Félix de Armas, notaire public, le lundi, 23ème. d'août, prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération la pétition et le bilan par lui présentés; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. C. Watts, juge de ladite cour, ce 19 juillet 1834.
22 juillet—8,2ps P. LE BLANC, dép. greff

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 5 d'août à la Banque de la Compagnie de Banque et Canal, dix piastres par action sur le montant de leurs souscriptions.

Par la 2me. section de la Charte, les souscripteurs qui manqueront de payer ce jour là, ou dans les dix jours suivans, perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles ledit paiement aura été requis, et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction

23 juil—15 L F GENERES, sect.

PRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM. Castel et Devaux marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de venir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 147, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre eux s'ils négligent de payer ou régler à l'amiable.

1 juin[illegible] PRE. LAFAYE.

AUX ENTREPRENEURS.

Banque de Commerce de la Nelle. Orléans.

LE public est prévenu qu'on recevra à cette institution des propositions pour bâtir une maison de Banque, jusqu'à samedi 2nd. jour d'août. On montrera le plan et on donnera des détails de l'édifice aux personnes qui désireraient contracter, quand elles le voudront. Par ordre.

23 juil JOSEPH SAUL.

Banque du Commerce de la Nelle.-Orléans.

LES actionnaires sont par le présent prévenus, que des arrangemens ont été faits pour le paiement du dividende semi-annuel, sur le capital de cette Institution, à Londres.

Les actionnaires désirant jouir du privilège de recevoir leur dividende dans cette ville, devront s'adresser à cette Banque, ou à son agence à la Banque d'Amérique, à New-York. Par ordre de la direction,

15 juillet 1 Jos. SAUL, caissier

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, samedi 2 août, à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une négresse âgée de 24 ans, nommée Louise, simple blanchisseuse et repasseuse, bonne cuisinière et domestique, fidèle sujet qui a habité dix ans dans cette ville, avec une pleine garantie.

Conditions: 6 mois de crédit, pour de bons billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait.

L'acte de vente sera passé chez Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 30 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 9 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes:

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues d'Amour et d'Enghien, mesurant 41 pieds 2 pouces sur la rue d'Amour, sur 73 pieds, 11 pouces 1e lignes, sur celle d'Enghien, plus 70 pieds sur le derrière, sur 65 pieds, 2 pouces 7 lignes sur l'autre côté, et désignés comme les lots Nos. 1 et 2 ayant 52 pieds, 10 pouces 2 lignes de face sur la rue d'Enghien, adjoignant le lot No. 1, avec 50 pieds sur le derrière, et 82 pieds 3 pouces sur l'autre côté (le tout mesure française.)

Deux lots de terre dans le faubourg Franklin, ayant 49 pieds de face sur la rue Mandeville, entre les rues Girod et St. Jean Baptiste, et 129 pieds de profondeur chacun, l'un adjoignant à l'autre.

Un lot de terre et une maison située dans le faubourg Tremé, ayant 52 pieds 2 pouces (mesure française), de face sur la rue Mystérieuse, et 72 pieds 10 pouces de profondeur, d'un côté et 84 pieds 6 pouces de profondeur de l'autre; et adjoignant la propriété de la loge de l'étoile polaire par derrière. La maison est presque neuve, a 2 chambres, 1 cabinet, 1 galerie, 1 cuisine, et se loue à $12 par mois.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, aux frais de l'acquéreur. 26 juillet

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LE deux du mois d'août prochain, à dix heures du matin, il sera vendu par ordre des syndics de la raison, (ci-devant) de Tufts et Clarke et William Tufts, au magasin no. 23, rue Gravier.—Beaucoup d'objets utiles à un comptoir, consistant en bureaux, bibliothèques en bois d'acajou, coffre fort en fer, balances, chaises, charettes de magasin, &c. beaucoup d'objets propres au ménage, une élégante table de toilette, des tables à jouer aux cartes, des miroirs, fauteuils, rideaux de fenêtre de moreen, bois de lit, un beau cheval de selle avec sa selle et sa bride, &c.

Le bail du magasin no. 23, rue Gravier, jusqu'au premier novembre prochain.

Aussi:—Au même lieu, 100 barils de jus de citron; 200 demi-barriques de savons 21 juillet

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le jeudi, 21 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé, dépendant de la succession de feue Ve. Dentilly de Beitain:

Adéiard, âgé de 18 ans, marronnerie.

Conditions: Un tiers payable le 21 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835, en billet endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant F. de Armas, not. public. 23 juil—8,2ps

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Josefa Peña.

A LA demande de Miguel Hernandez, tuteur de ses enfans mineurs, et par ordre de la Cour des Preuves en et pour la ville et paroisse de la Nlle.-Orleans, en date du 14 juillet 1834, il sera vendu, le jeudi, 21 août 1834, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une partie d'un terrain situé à l'encoignure des rues d'Amour et des Poètes, faubourg Marigny, savoir: 30 pieds de face à la rue des Poètes, sur 60 de profondeur, mesure française.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte de vente sera passé en l'étude de M. Oct. de Armas, aux frais des acquéreurs. 19 juil

PAR HEWLETT & BRIGHT,

Succession de Jules Chapron.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, en date du 22 juillet 1834, il sera vendu, le lundi 25 août 1834, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,

Un TERRAIN mesurant 20 pieds de face à la rue Casa Calvo, sur 130 pieds de profondeur, entre les rues Espagne et Mandeville, faubourg Marigny; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison commode, cuisine, écuries, &c.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets en sommes convenables à l'exécuteur testamentaire, et endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur 25 juil

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ouvriront vendredi, 1er. août prochain, un encan dans le genre de MM. Mossy et Lefarpentier; toutes les personnes qui voudront les honorer de leur confiance peuvent d'ici à cette époque leur envoyer les marchandises qu'elles désireront faire vendre.

Les jours d'encan seront les mardis et vendredis de chaque semaine.

Es tiennent leur encan rue St. Louis, No. 45.

17 juillet TRICOU & CANONGE.

EAU DE VIE, VIN, VINAIGRE, &c.

A VENDRE par le soussigné, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, et ayant droit au drawback.

Vin Rouge en tonneaux et demi-tonneaux;
Vin blanc do. do.
Eau de vie de Cognac, en pipes et demi-pipes;
Cassis de vin rouge et de vin blanc de différentes marques
Ammisis, bouchons, anisette en paniers, kirsch;
Absynthe, cordiaux assortis, curaçao, maraschino;
Vinaigre en damejeannes.

P. O. SORBE.
15 juillet No. 118, rue Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a transféré ses soieries de goût, du No 18, rue du Camp, au No. 45, rue de Chartres, où en addition à son magasin, il vient de recevoir par le navires paquebot Huntsville, 17 caisses de marchandises riches, comprenant en partie les articles suivants, savoir:

3 caisses de Mousselines imprimées, d'un nouveau goût;
1 caisse d'échantillons de foulard, imprimés dans le goût le plus riche;
1 do. de ginghams français de 1ère. qualité;
1 do. de radeides en grains de colier, de boucles à la mode et de chaînes de sûreté;
1 caisses d'éventails en plumes, et en feuille de palmier, d'une qualité supérieure;
1 do. de pèches collets en dentelle, de bonnets, et de pèlerines;
3 do. de bas simples de coton, et de bas brodés;
1 do. de bas de soie blancs et noirs;
1 do. de courte pointes de Marseille de 8-4 à 15,
1 do. de moustiquaires et de mousseline pour draperie,
1 do. de marchandises de goût assorties; de mouchoirs et d'écharpes, enrichis dans le goût le plus nouveau; de ridicules, de différens genre; des voiles de dentelle noire, des rubans à ceinture, de rubans de gaze de goût.

Tout ce qui est ci-dessus est offert en vente par caisse, par pièce ou par yard, par

A. G. COCHRANE,
26 juin No. 43, rue de Chartres

LE soussigné reçoit à présent de New-York, quelques boites de Marchandises de goût;

Une boite de Parapluies;
Une do. de Fleurs de goût;
Une do. de Drap tissu avec de l'herbe;
Une do. de Rubans assortis;
Quelques boites de Mousselines françaises;

Aussi: Une boite de bas de soie blancs et noirs simples et brodés; deux boites d'habillemens de goût, pour le marché mexicain. A G COCHRANE,
17 juil rue de Chartres, No. 43

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

A la Baie de Pascagoula.

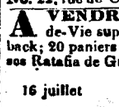

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huitres en abondance, la communication faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au-dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR. 20 juin

EN débarquement du navire l'Anne Louise de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, à son magasin rue Royale, à des prix modérés.

32 barriques Vin rouge, Canon 1832,
14 tierçons Vin blanc Sauterne;
8 pipes Eau de Vie Cognac, 4ème. preuve,

Et d'importation antérieure—550 barriques Vin rouge des années 1819 à 1831, des crûs St. Emilion, Canon, Pomeral, Grave Médoc; St. Estèphe, St. Julien, Pauillac et Margaux &c. Ainsi qu'un assortiment d'Eau de Vie, et Vins en caisses, Champignon, Anisette 1ère. qualité; liqueurs assorties, Vinaigre blanc &c.

23 juin Pre. LAFAYE.

SOCIETE.—JOSUA B. HYDE ayant pris PAUL J. GLEISES en société, les affaires se continueront sous la raison de *Hyde & Gleises*, à dater de ce jour.

Tous ceux qui ont des réclamations contre Joshua B. Hyde, ou qui lui doivent, sont priés de venir régler, au No. 22, rue de Chartres. 3 juillet—12

A VENDRE par le soussigné: 30 demi pipes Eau-de-Vie supérieure, 4e. preuve; ayant droit au drawback; 20 paniers de Champagne; 20 do. Chablis; 20 caisses Ratafia de Grenoble; 50 caisses Concombres confis.

JULES LE BLANC,
16 juillet No. 103, rue Royale.

VENTES PAR LE REGISTER

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 7 août, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal D'Auberville, décédée veuve Francisco Bouligny, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Alexander, mulâtre âgé d'environ 30 ans, cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Conditions: De la vente: Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Les dits billets seront divisés par coupons. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, 1er. août, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave ci-après décrite, savoir:

Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 juil

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistor des Testaments—Lundi, 4 août prochain, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu J. H. Kethen. Conditions: comptant.

22 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 2 août, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Tobias Bickel.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour,

22 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Charles Warfield a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Branch W. Miller, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

30 juil W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Attendu que S. Sacerdotte a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Salomon Sacerdotte, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

30 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

Succession de James Hood.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.

30 juil W F C DUPLESSIS, rec.

Succession de Jacques Hubert Bouggerbais.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte, présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

24 juil W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de M. L. Tarisco, décédée épouse de François Victor h. c. l.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

24 juil W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Veuve Jean Moriet.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour.

23 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Marie Duperier a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Marie Louise Daliché, alias Jules Daliché, décédée ab intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

25 juil W F C DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Paroisse de Jefferson.*—Lundi, le 25 août prochain, à midi, j'exposerai en vente publique, sur les lieux ci-après désignés, les biens suivans, formant partie de la succession de feu Louis Koenig, suivant un décret rendu par la Cour des Preuves susdite, savoir:

Quelques meubles meublans et autres effets mobiliers.

Deux terrains situés au faubourg Lafayette, numéros 9 et 10 dans l'ilet No. 29, avant, chacun, 32 pieds 8 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, sur 146 pieds 6 pouces et une fraction de profondeur et 32 pieds 3 pouces et une fraction, sur la ligne du fond, ensemble les bâtisses et autres améliorations.

Conditions: Le mobilier payable comptant.—Les terrains payables en trois comptant et le surplus en deux termes égaux à six et douze mois, du jour de la vente, l'acquéreur donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au payement.

25 juil F. DUGUE, Juge.

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nlle-Orléans, 24 juillet 1834.

ON recevra à ce bureau jusqu'à samedi 23 août, des propositions par écrit pour construire une muraille de brique destinée à renfermer la place sur laquelle l'hôtel de la Douane est construit.

Les fondemens se poseront sur de bonnes et fortes planches, sous la surface de la terre; la muraille aura 18 pouces d'épaisseur, et sept pieds et demi de haut; elle sera couverte de pierres à paver (flagstone) de la première qualité, du moins trois pouces d'épaisseur; tous les matériaux seront de la meilleure espèce; les briques seront des meilleures du nord ou du lac, et doivent être acceptées par le soussigné. On exigera quatre portes de fer travaillé ou de fonte, dont trois auront quatre pieds de large; la quatrième sera une double porte de dix pieds de large avec un bon et solide chevillage, dont on peut voir le plan quand on voudra à ce bureau.

Le paiement se fera dès que l'ouvrage aura été achevé et reçu. MARTIN GORDON, Jr.,
24 juil—15,3ps député collecteur.

JEAN BONNIN,

FORGERON & SERRURIER,

A L'HONNEUR de prévenir le public et ses amis, qu'il s'est établi rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, où il exécutera tous les travaux qui pourront lui être commandé. Il espère par son exactitude mériter la confiance de ceux qui voudront l'employer.

25 juillet—3

AVIS.—Les personnes qui ont remis des objets à teindre chez feu Made. Poussin ci-devant Chenou, sont invitées à venir les réclamer, chez Mr. Poussin, au domicile de Mr. Verrier, rue de Chartres, no. 173.

Ceux qui ne seront pas retiré d'ici au 15 d'Août seront vendus à l'encan pour en payer les frais.

21 juillet—10

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.

No: 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

NBAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de